

Décryptage :

# Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

La Communauté d'agglomération du Grand Dole est compétente en matière de planification urbaine. A ce titre, elle a engagé en décembre 2015 l'élaboration d'un **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** qui, d'ici fin 2019, viendra se substituer aux documents d'urbanisme des communes. Le PLUi permet d'élaborer un document d'urbanisme commun afin de donner des règles unifiées pour assurer une cohérence de traitement des demandes d'autorisations d'urbanisme.

## Le contenu

## Les enjeux

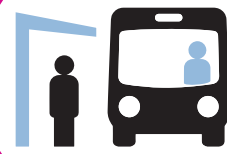
### CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Préservation et valorisation des espaces naturels et du patrimoine urbain et paysager



### MOBILITÉ

Transports collectifs et déplacements



### DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Espaces économiques, emplois, accueil des commerces et services tourisme, agriculture



### AGRICULTURE ET FORÊT

Développement urbain maîtrisé et préservation valorisation des espaces agricoles et sylvicoles



### HABITAT

Développement d'une offre de logement équilibrée

**LE RAPPORT DE PRESENTATION**  
En ligne sur le site internet du Grand Dole - [www.grand-dole.fr](http://www.grand-dole.fr)

**Diagnostic** - Evaluation des incidences du projet sur l'environnement

**LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)**

C'est le projet politique partagé de développement du territoire. Il détermine les axes de développement et les objectifs retenus.

**LA TRADUCTION REGLEMENTAIRE**

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) sont des outils permettant de préciser les orientations sur des secteurs à enjeux particuliers (centre-ville, entrée de ville, site d'urbanisation future...).

Le règlement structuré en 3 chapitres qui répondent chacun à une question :  
l'affectation des zones et la destination des constructions : **où puis-je construire ?**  
les caractéristiques urbaines, architecturales, naturelles et paysagères : **comment prendre en compte mon environnement urbain ?**  
les équipements et les réseaux : **comment je m'y raccorde ?**

## Calendrier



## Comment participer ?

Le Grand Dole a fait le choix d'ouvrir le plus largement possible à la concertation le processus d'élaboration du PLUi. Des registres sont d'ores et déjà installés à la mairie pour que vous puissiez donner votre avis. Des réunions publiques seront organisés en 2017 et au cours de la phase réglementaire d'enquête publique en 2019. Vous trouverez des éléments d'information sur le site du Grand Dole : [www.grand-dole.fr](http://www.grand-dole.fr), rubrique « aménagement du territoire ».

**Vous pouvez transmettre vos avis et propositions par mail à : [concertation.plui@grand-dole.fr](mailto:concertation.plui@grand-dole.fr)**